

EXPOSÉ DE POSITION

VERS UNE UNION NUMÉRIQUE NOTRE VISION PROGRESSISTE

UNE EUROPE DYNAMIQUE, INSTRUITE ET CRÉATIVE

Investir dans les jeunes et l'enseignement

Date: 21/05/2016



Parlement Européen Rue Wiertz 60 B-1047 Bruxelles T +32 2 284 2111 F +32 2 230 6664

www.socialistsanddemocrats.eu

Table des Matières

NTRODUCTION3
/ERS UNE UNION NUMÉRIQUE: PLUS QU'UN MARCHÉ OU UN PROGRAMME5
1. Adapter la base industrielle et novatrice en mutation de l'Europe numérique6
2. Des emplois dans le secteur du numérique pour tous10
3. Investir dans une Union numérique: infrastructures, administration en ligne, compétences numériques
3.1 Déploiement des infrastructures à haut débit et investissement13
3.2 Des administrations publiques modernes et accessibles à tous d'un point de vue numérique
3.3 De l'école aux compétences – les compétences informatiques pour tous au quotidien
1. Rendre la législation de l'Union numérique, fiable, équitable et responsable19
4.1 Création d'une Union numérique fiable19
4.2 Accès à un internet abordable et ouvert
4.3 Un marché unique numérique plus équitable pour les consommateurs et les citoyens
4.4 Le monde en ligne doit respecter les règles du monde hors ligne23
4.5 Adaptation du cadre juridique au monde numérique23
4.6 Promotion de politiques numériques mondiales durables et inclusives25
CONCLUSION

INTRODUCTION

L'Union européenne vit une révolution numérique qui produit des effets sur notre vie quotidienne, politique, sociale, économique et culturelle. En tant que socialistes et démocrates européens, nous saluons les possibilités que cette révolution offre à tous les citoyens européens et souhaitons aborder de front les éventuels défis qu'elle représente. Les progrès technologiques doivent aider à lutter contre les inégalités sociales et la discrimination, à créer des emplois et à promouvoir l'ouverture, l'équité, la transparence, la durabilité et la responsabilisation au sein de notre société.

L'internet permet une communication plus ouverte et un meilleur accès à l'information, ce qui contribue à la croissance d'une société participative à l'échelle planétaire. Il n'est plus une simple plateforme technique, mais un moteur d'innovation sociale, culturelle et technologique. L'internet et la politique numérique doivent profiter à tous, renforcer la participation sociétale et civique et améliorer notre qualité de vie. Par conséquent, les politiques numériques de l'Union doivent être examinées avec soin de manière à ce que tous les Européens puissent tirer parti de la croissance de l'économie numérique. La capacité de l'Union à sortir de la crise économique et sa compétitivité future dépendront fortement de son aptitude à promouvoir et à mettre en œuvre une stratégie numérique ambitieuse et à jouer un rôle de premier plan dans le développement des contenus numériques.

L'utilisation de ce moyen de communication et l'accès à de nouvelles sources d'information à l'échelle de l'Europe et au-delà font déjà intégralement partie de la vie quotidienne de la plupart des citoyens européens. Notre manière de vivre, d'apprendre, de travailler et de communiquer s'en trouve modifiée. Il importe d'accueillir positivement la rapidité du changement numérique et technologique, de mieux comprendre les risques éventuels liés à la numérisation et de s'assurer que cette révolution est réellement mise au service de nos citoyens et de notre économie afin que tous en tirent avantage.



Le groupe S&D souhaite s'assurer que la numérisation constitue un outil conforme à nos valeurs fondamentales et respectueux de celles-ci, en particulier de la protection de la liberté, de la justice, du pluralisme, de l'accessibilité et de la solidarité. Son développement doit contribuer à la prospérité de la société et promouvoir la dignité humaine, l'autodétermination, l'état de droit, le respect de la vie privée, la diversité ethnique et culturelle, la liberté d'expression et la démocratie.

Nous estimons que l'Europe a besoin d'une politique numérique équilibrée afin de garantir le respect des valeurs fondamentales. En raison du caractère modernisateur et potentiellement perturbateur de la numérisation, il convient d'élaborer des politiques numériques permettant la réalisation du véritable potentiel de l'Europe et de s'assurer que les possibilités apportées par le numérique soient à la portée de tous et pas uniquement des riches et des puissants. L'économie numérique doit profiter collectivement à toutes nos communautés, à la fois en Europe et dans le monde. Nous devons soutenir, au sein de notre société, les citoyens défavorisés, plus fragiles et ne maîtrisant pas le domaine du numérique, accroître l'accès aux services publics numériques dans des zones isolées et veiller à ce que les citoyens incapables d'accéder à l'internet (notamment les personnes handicapées) ne soient pas laissés de côté.

La numérisation constitue également un outil d'aide à la mise en œuvre de la viabilité et de la croissance durable. Des solutions intelligentes en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) permettront de connecter pays, régions, villes, communautés rurales, entreprises et citoyens dans toute l'Europe, en améliorant la qualité de vie de nos citoyens d'une manière efficace du point de vue de l'utilisation des ressources. Les politiques numériques étant transversales et touchant de nombreux domaines politiques, notamment les politiques relatives au marché unique et les politiques industrielles, notre groupe appelle tous les décideurs politiques, les syndicats, les partenaires sociaux et culturels, la société civile et les entrepreneurs à envisager ensemble les différents aspects de l'économie numérique conformément à nos valeurs démocratiques et sociales et à notre vision. Les politiques européennes doivent refléter les dernières innovations et il convient de s'assurer qu'elles forment le socle sur lequel construire une société numérique performante et ouverte à tous, à la fois en Europe et dans le monde.

VERS UNE UNION NUMÉRIQUE: PLUS QU'UN MARCHÉ OU UN PROGRAMME

La numérisation apportera de nouvelles possibilités aux citoyens européens sous la forme de nouvelles compétences, d'emplois et de croissance économique. Elle pourrait contribuer à la reprise économique durable tant attendue en Europe et renforcer la compétitivité intérieure et extérieure de l'Union. Parallèlement, la numérisation perturbe les processus politiques traditionnels et les modèles d'entreprise. En qualité de décideurs, les membres de notre groupe reconnaissent cet état de fait et luttent afin que la numérisation soit un outil qui renforce nos valeurs et nos priorités politiques, dans le cadre de la construction d'une société plus juste, dynamique et sans exclusive, où les droits individuels sont protégés.

Nous souhaitons que la croissance de la société numérique européenne conduise à plus de recherche et d'innovation européennes, à davantage d'investissements dans la création d'emplois, ainsi qu'à plus de créativité et d'entreprises dans toute l'Union. L'Europe doit saisir cette occasion pour mettre en place des systèmes éducatifs de pointe, de meilleures normes de protection du travail, une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources et de l'énergie, afin de soutenir l'Union de l'énergie, de promouvoir l'égalité des genres et un accès égal pour les personnes marginalisées et handicapées. Nous souhaitons voir adéquatement soutenus les progrès technologiques qui permettent aux citoyens de collaborer et de partager les ressources de manière intelligente afin de construire des outils dans le domaine des TIC qui favorisent une société meilleure et plus durable.

Contrairement à sa démarche dans l'ancienne "stratégie numérique", la Commission ne doit pas uniquement chercher à fixer des objectifs ambitieux. Notre groupe préconise une stratégie numérique qui propose des voies et des moyens législatifs et financiers précis pour atteindre lesdits objectifs et réaliser une Union numérique.

Le groupe S&D passera en revue ses priorités et sa stratégie au fil des évolutions du monde numérique et des besoins d'actualisation des politiques. Pour l'heure, nous mettons en exergue quatre points:

- 1. adapter la base industrielle et novatrice en mutation de l'Europe numérique;
- 2. des emplois dans le secteur du numérique pour tous;
- 3. investir dans une Union numérique: infrastructures, administration en ligne et compétences numériques;
- 4. rendre la législation de l'Union numérique, fiable, équitable et responsable.

1. Adapter la base industrielle et novatrice en mutation de l'Europe numérique

L'Europe doit améliorer les conditions-cadres pour les industries et les entreprises novatrices, en soutenant l'esprit d'entreprise en Europe, en développant l'économie numérique et en augmentant les investissements dans les infrastructures génériques à haut débit fixes et sans fil.

Les changements apportés par l'ère numérique perturbent certaines industries traditionnelles tout en développant de nouveaux secteurs. Pour ce motif, une nouvelle législation doit être élaborée principalement à l'échelon de l'Union, afin de tenir compte de la nature transfrontalière de l'écosystème et de l'économie numériques. Il convient qu'en matière de politique industrielle, l'Union prenne des mesures de soutien à l'innovation et à la fabrication numériques nouvelles ou établies. La capacité à fabriquer des produits individualisés et durables de qualité pourrait être l'une des clés du déclenchement de la réindustrialisation, laquelle conduirait à son tour à la création d'emplois en Europe.



La numérisation bouscule les chaînes de valeur traditionnelles et modifie les interactions entre la production et les services. Afin de voir nos acteurs européens prendre la tête de cette transformation, le groupe S&D souhaiterait qu'un soutien supplémentaire soit prévu pour la numérisation des industries traditionnelles, ce qui permettrait leur préparation aux tâches et aux exigences du futur (ladite "Industrie 4.0"). Ce soutien devrait également cibler les micro, petites et moyennes entreprises (PME), dont un grand nombre traverse encore une phase d'adaptation et pourrait avoir besoin d'un coup de pouce supplémentaire.

En Europe, il devrait être possible de créer et de retenir davantage de jeunes entreprises dans le domaine du numérique, ce qui nécessite la mise en place de conditions-cadres favorables, accompagnées de nouvelles sources de financement, d'un soutien aux entreprises, d'une fiscalité plus juste, de normes d'interopérabilité paneuropéennes, de compétences numériques solides et d'une entrepreneuriale plus ancrée. Notre groupe s'efforcera de favoriser une coopération plus étroite entre sociétés déjà bien établies et jeunes entreprises capable de promouvoir un nouveau modèle intégré et compétitif de "fabrication numérique". Pour aider les jeunes entreprises, la Commission et les États membres devraient soutenir la mise en place de pôles innovants, à savoir des sites géographiques où compétences et entreprises à même de créer de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités seraient fortement représentées. Nous devons également veiller à instaurer le climat le mieux à même de permettre aux jeunes entreprises et aux microentreprises de développer leurs activités. La mise en place de programmes accélérateurs pour les jeunes entreprises est primordial afin de donner à celles-ci le temps et l'espace leur permettant de développer leurs modèles économiques.

Nous devons transformer la protection de haut niveau qu'offre l'Union du point de vue industriel et des utilisateurs finals en un véritable avantage comparatif. L'Europe doit combler son déficit d'innovation et encourager de nouveaux champions européens dans le domaine des industries numériques. Les entreprises européennes doivent développer leurs connaissances dans le domaine des technologies de pointe telles que l'internet des objets, les megadonnées, l'informatique en nuage ou l'impression 3D, et dans des secteurs susceptibles de changer la donne comme la numérisation de notre patrimoine culturel, des médias et de l'éducation, ainsi que dans les services de santé en ligne et les technologies de jeux. L'Europe doit également définir activement sa propre démarche, en associant l'excellence dans la fabrication et les solutions



numériques qui respectent la sécurité des données et la protection des données personnelles et, plus généralement, en déterminant les éventuelles répercussions (positives et négatives) de ces innovations numériques ou de ces applications industrielles sur la société. Dans le secteur de la fabrication des TIC, l'Europe devrait soutenir des secteurs innovants de la fabrication numérique, tels que la production de câblage (en cuivre ou en fibre, notamment des gigantesques câbles sous-marins), les équipements des réseaux et les cartes à puce et à code, contenant des circuits intégrés, composants majeurs de la machinerie numérique du futur.

La numérisation nous aide également à réduire l'empreinte environnementale de ce que nous fabriquons. Elle facilite les réseaux, les partenariats et les actions nécessaires à la résolution des problèmes dans un monde complexe et connecté. Certaines industries développent des modèles d'entreprise basés non seulement sur des produits physiques mais également sur des services. Des solutions intelligentes doivent être trouvées pour relever les défis posés par le changement climatique et l'environnement, et des politiques en matière de transport et d'énergie doivent être appliquées afin de renforcer les performances environnementales et l'efficacité énergétique, d'éradiquer la précarité énergétique et d'améliorer la gestion durable des ressources. Il convient d'encourager activement les applications basées sur les TIC destinées à la gestion durable des ressources naturelles et des matériels en production, en utilisation et en fin de cycle de vie. Ce principe devrait également s'appliquer à l'empreinte des matériels et des équipements informatiques, tels que les centres de données et les smartphones.

La Commission devrait également poursuivre son effort visant à créer un environnement fonctionnel et fiable pour la coopération transfrontalière en matière de recherche et développement entre les entreprises, les instituts de recherche et les organismes publics. Des mesures européennes telles que le régime d'aides d'État ou le programme pour la recherche "Horizon 2020" doivent être utilisées de manière judicieuse. Le financement doit cibler le soutien aux solutions novatrices dans le domaine des TIC, notamment destinées aux PME. Les régions doivent se concentrer sur leurs atouts productifs et renforcer les développements par spécialisation ou chaîne intelligente et par pôle. La coopération européenne doit être renforcée afin de stabiliser la chaîne de valeur à l'échelle de l'Union.

Par ailleurs, l'industrie et la recherche étant liées à l'échelle planétaire, de nouvelles chaînes de valeur entre entreprises devront être mises en place. Des précisions devront être apportées en matière de protection transfrontalière de la propriété industrielle ou intellectuelle. Plus que jamais, les entreprises européennes devront également être protégées contre l'espionnage, le vol et le sabotage. La normalisation des composants, notamment la normalisation rigoureuse des flux et des technologies de traitement de données, constituera également un élément déterminant.

Le groupe S&D invite la Commission et les États membres:

- à favoriser une coopération plus étroite entre sociétés déjà bien établies et jeunes entreprises en Europe, capable de promouvoir un nouveau modèle industriel intégré, durable et compétitif de "fabrication numérique";
- à promouvoir des programmes accélérateurs pour les jeunes entreprises afin de les aider à se développer et à acquérir une nouvelle envergure;
- à soutenir la mise en place de pôles transfrontaliers européens innovants, soit des sites géographiques où compétences et entreprises à même de créer de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités sont fortement implantées;
- à créer des centres technologiques dans des régions européennes moins industrialisées afin de réduire les disparités régionales, soutenir une vaste diffusion de l'innovation et garantir l'accès aux informations des jeunes entreprises et des PME issues de toutes les régions d'Europe;
- à soutenir les normes ouvertes, afin de faciliter le travail collectif en matière d'innovation. Les sources et l'accès ouverts accélèrent les processus d'innovation et améliorent la recherche et le développement. L'interopérabilité, l'ouverture, l'indépendance, la neutralité et la portabilité technologiques devraient être encouragées dans le cadre de l'élaboration d'idées, de produits



et de services nouveaux, en tant que promoteurs et moteurs d'innovation;

- à donner la priorité à l'élaboration de solutions et de cadres d'interopérabilité européens et à veiller à ce que des normes d'interopérabilité paneuropéennes soient approuvées;
- à accélérer les efforts en Europe visant à numériser le capital immense que représente son patrimoine culturel et à le mettre à la disposition de tous. En ce qui concerne le secteur culturel, il est essentiel de tirer parti de toute possibilité offerte par les nouvelles technologies, notamment afin d'élaborer des produits culturels, et de recourir au financement prévu par le programme "Europe créative" (2014-2020);
- à veiller à ce que les TIC encouragent la croissance durable, améliorent la qualité de vie, luttent contre le changement climatique et renforcent l'efficacité énergétique; en matière de TIC, promouvoir la recherche et le développement, la conception, la production, l'utilisation et l'élimination cohérents, écologiques et durables, et prolonger le cycle de vie des TIC lorsque cela est efficace sur le plan environnemental.

2. Des emplois dans le secteur du numérique pour tous

Sur le lieu de travail, la numérisation rend possible la création de nombreux emplois et la croissance à travers l'innovation. L'Europe doit devenir un chef de file dans la mise en place de nouveaux lieux de travail intelligents et attrayants au sein desquels les personnes collaboreront harmonieusement à l'aide des technologies informatiques.

Toutefois, une adaptation suffisamment rapide de chaque employé ne sera pas toujours possible. L'Union est continuellement confrontée à des évolutions technologiques qui modifient le marché de l'emploi en profondeur. Il est fondamental qu'une politique industrielle volontariste soit mise en œuvre afin de procéder aux ajustements nécessaires et de relever les défis rencontrés par notre marché du travail, au fur et à mesure qu'augmente la complexité et qu'automatisation et robotisation



gagnent du terrain. L'automatisation et la robotisation en cours ont des effets directs sur notre main-d'œuvre. Nous devons investir davantage dans la compréhension des modalités d'utilisation de l'automatisation et de la robotique afin d'améliorer la qualité de la vie et de l'emploi. Nous devons également chercher à savoir comment utiliser ces nouvelles technologies informatiques pour travailler mieux et de manière plus sûre, augmenter la productivité et rendre possible la substitution de tâches répétitives par des tâches de plus grande qualité et plus stimulantes, à la fois dans les grandes entreprises et les PME.

La multiplication de nouvelles formes d'emploi telles que le télétravail fondé sur les TIC ou la production participative apporte aux travailleurs de nouvelles possibilités en leur offrant plus d'autonomie et de flexibilité pour concilier vie privée et vie professionnelle.

Parallèlement, certains voient dans l'économie numérique une menace pour les emplois traditionnels dans les secteurs industriels et des services. Elle simplifie le passage d'emplois sûrs à des formes plus précaires et pose de sérieuses difficultés en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail. Pour les femmes et les hommes plus âgés qui reviennent sur le marché de l'emploi à une époque ultérieure de leur vie, cette situation représente également un nouveau défi. Nous devons veiller à ce que tout cadre politique futur prenne ces données en considération et s'efforce, sinon d'atténuer, du moins de gérer cette difficulté.

Désireux de s'assurer que ces technologies contribuent à la création d'emplois durables et de qualité, notre groupe demande à la Commission d'évaluer les effets qualitatifs et quantitatifs de l'économie numérique sur l'emploi, et de prendre les mesures nécessaires afin qu'elle soit favorable aux travailleurs. Nous demandons en particulier qu'il y ait davantage d'études sur ces nouvelles modalités d'emploi et sur la manière de défendre la qualité de l'emploi face à ces processus de changement. Nous proposons également un débat entre États membres portant sur les adaptations nécessaires des systèmes de protection sociale ainsi que sur l'extension du droit du travail à ces nouvelles formes d'emploi en multiplication, afin de s'assurer que les travailleurs soient bien protégés. À cet égard, des discussions entre partenaires sociaux devront également avoir lieu sur les modalités de la modernisation du dialogue social et de la négociation collective aux fins de leur adaptation aux nouveaux modèles de l'emploi.



Sur le long terme, si l'Europe ne montre pas la voie en ce qui concerne l'élaboration de modèles novateurs d'emploi, les évolutions auxquelles nous assistons risquent de mettre à mal les systèmes de protection sociale et la qualité de l'emploi en Europe, en sapant les pratiques de négociation collective existantes, en réduisant les revenus des systèmes de sécurité sociale et des systèmes fiscaux, et en vidant de leur contenu les droits des travailleurs et les mécanismes de participation des travailleurs.

L'on estime que, d'ici 2020, 90 % des emplois nécessiteront des compétences numériques dans l'Union. Nous invitons la Commission à tirer parti de cette nouvelle possibilité, en soutenant et en préparant notre main-d'œuvre par l'intermédiaire du financement de mesures de formation et de reconversion. La Commission et les États membres doivent s'efforcer d'améliorer les niveaux de compétences et de stimuler l'intérêt de nos jeunes afin qu'ils utilisent leurs nouvelles connaissances pour s'adapter au nouvel environnement de travail. La formation doit également inclure les compétences entrepreneuriales afin d'encourager une application créative et novatrice de ces compétences. Le revenu ou le "dividende numérique" apporté par les gains en matière de productivité numérique devrait être équitablement partagé le long de la chaîne de valeur, et réinvesti et utilisé dans le cadre d'investissements publics et privés destinés à la création d'emplois, notamment dans les services sociaux, de santé et d'autres services publics qui nécessitent plus de capacités.

Le groupe S&D invite la Commission et les États membres:

- à fournir des évaluations continues des effets qualitatifs et quantitatifs de l'économie numérique sur l'emploi – le dividende numérique issu des gains en matière de productivité numérique devrait profiter à tous, et non uniquement aux employeurs;
- à soutenir et à préparer notre main-d'œuvre, par le truchement du financement de la formation, de la reconversion et de l'apprentissage tout au long de la vie, afin de tirer profit de cette nouvelle donne;
- à entreprendre davantage d'études sur les nouvelles modalités d'emploi et sur la manière de défendre la qualité de l'emploi face à de telles évolutions;



- à encourager les partenaires sociaux à faire office de pont au sein de la transformation numérique de l'économie et des environnements de travail, notamment en fournissant une assistance et un soutien fondamentaux aux travailleurs et aux personnes dans le besoin;
- à veiller à ce que le passage à un environnement de travail numérique ne mette pas à mal les normes européennes en matière d'emploi;
- à engager des discussions, avec les partenaires sociaux, sur les manières adéquates de tenir compte des formes d'emploi nouvelles et en augmentation, sur les ajustements éventuels visant à moderniser les systèmes de sécurité sociale, le droit du travail, le dialogue social et la négociation collective, tout en continuant de garantir une protection de haut niveau pour les travailleurs;
- à promouvoir un EURES plus solide et plus résistant: encourager et aider la mobilité équitable de la main-d'œuvre et ses avantages au sein de l'Union.

3. Investir dans une Union numérique: infrastructures, administration en ligne, compétences numériques

L'Europe doit investir pour faire face à la concurrence sur un pied d'égalité avec les autres acteurs mondiaux de l'économie numérique. La Commission devrait lier les politiques dans le domaine du numérique à d'autres stratégies telles que l'Union de l'énergie et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Elle devrait également élaborer des politiques visant à soutenir la modernisation des infrastructures assurant la connectivité, la modernisation de l'administration publique et la fourniture de compétences numériques.

3.1 Déploiement des infrastructures à haut débit et investissement

Notre groupe continue de soutenir la réalisation des objectifs de connexions à haut débit pour tous les citoyens et à haut débit ultra-rapide pour au moins la moitié de tous les citoyens européens d'ici 2020. En particulier, d'ici 2020, un débit de 30 Mbps



devrait être disponible pour l'ensemble des Européens quel que soit le lieu où ils résident, y compris lorsqu'il s'agit de régions rurales et périphériques. Plus de la moitié des ménages européens devrait avoir accès à au moins 100 Mbps. Il convient également que l'Europe établisse des normes européennes pour les technologies de pointe 4G+ et 5G et s'assure de la suprématie de l'Union dans ce domaine.

Le groupe S&D invite instamment la Commission à revoir les règles en matière d'aides d'État afin de permettre une hausse des investissements dans le déploiement du haut débit fixe et sans fil et de la 4G. Nous demandons également davantage d'investissements au niveau de l'Union et des États membres dans la recherche et développement dans le domaine de la sécurité informatique, ainsi que dans les technologies modernes de codage. L'Union doit contribuer à l'élaboration de stratégies d'investissement public et privé afin d'assurer la cohérence entre les plans d'investissement nationaux et l'excellence de la recherche en matière de TIC, ainsi que pour générer une nouvelle vague de croissance et d'emplois découlant des nouveaux investissements dans le domaine du numérique.

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques offre l'occasion de coordonner les investissements en Europe, de définir un nouveau rôle pour l'Europe dans l'innovation numérique et sur le marché des produits, des systèmes d'exploitation (SE) et des services.

L'investissement dans la connectivité peut constituer un instrument en faveur de la convergence. Il doit être solidaire et équitable, prévoyant la couverture complète des régions rurales, isolées, ultrapériphériques et défavorisées, afin de veiller à ce que la connectivité à haut débit profite à l'ensemble des citoyens, des entreprises, des administrations publiques, des écoles et d'autres organisations dans l'Union. En cas de dysfonctionnement du marché, un soutien et un financement publics devraient être mis à disposition par l'intermédiaire de tous les instruments de l'Union tels que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et les fonds de cohésion et d'investissement (Fonds de cohésion, FEDER, FEADER, FSE).

Le groupe S&D invite la Commission et les États membres:

 à élever au rang de priorité l'utilisation du financement public et privé en faveur des infrastructures numériques permettant l'accès de tous à une connectivité à haut débit, et couvrant toutes les parties de l'Union, y compris les régions rurales et isolées.

3.2 Des administrations publiques modernes et accessibles à tous d'un point de vue numérique

Notre groupe fera campagne en faveur de la modernisation des administrations publiques nationales et européennes, à commencer par l'administration en ligne et la démocratie en ligne, tout en se focalisant sur des domaines tels que les marchés publics en ligne, la santé en ligne, les registres d'état civil numériques, les transports publics, la facturation en ligne et la justice en ligne aux niveaux de l'Union et des États membres. Le secteur public doit mettre en place des administrations publiques en ligne totalement ouvertes qui soient également accessibles aux citoyens vivant dans des régions reculées et aux citoyens handicapés. La numérisation devrait aider à rendre les procédures publiques et la législation plus efficaces et contribuer à la poursuite de la réduction des dépenses administratives, sans que la qualité des services aux citoyens et aux entreprises n'en pâtisse. Les gouvernements et la Commission devraient également déterminer si la législation est "moderne d'un point vue numérique" et, dans la négative, évaluer l'incidence de cette lacune. Notre groupe poursuivra ses efforts pour rendre les services des administrations publiques en ligne disponibles aux citoyens qui voyagent ou qui résident dans un autre pays de l'Union que le leur en garantissant l'interopérabilité transfrontalière de l'identification électronique.

Le groupe S&D invite la Commission et les États membres:

- à promouvoir et à encourager la réutilisation des informations du secteur public;
- à permettre à tous les citoyens européens de bénéficier d'un accès aisé et élargi aux procédures administratives en ligne et à assurer l'interopérabilité transfrontalière des dispositifs d'identification électronique;
- à mettre à profit les possibilités de la technologie des mégadonnées pour améliorer les sources de données publiques, à permettre aux citoyens d'accéder en ligne aux administrations publiques et à développer des solutions intelligentes et durables dans des domaines tels que les transports publics, les villes intelligentes, l'agriculture et la politique maritime;
- à encourager le recours à la numérisation dans les administrations publiques nationales et de l'Union afin de les rendre plus efficientes sur le plan économique et plus modernes d'un point de vue numérique.

3.3 De l'école aux compétences – les compétences informatiques pour tous au quotidien

Notre groupe préconise des mesures visant à lutter contre la fracture numérique, qui ne cesse de se creuser, en ce qui concerne l'accès à l'internet, les compétences et la culture numériques, afin d'inclure tous les citoyens et de leur donner le droit à l'information, sans discrimination fondée sur le revenu, la situation sociale, le handicap, le lieu de résidence, la santé, l'âge, le genre ou l'orientation sexuelle. À l'ère numérique, les citoyens européens doivent adopter des stratégies pour trouver un "équilibre entre vie privée et vie professionnelle numériques" qui leur permette de travailler et de vivre avec les technologies numériques de manière équilibrée et bénéfique.



La Commission et les États membres devraient notamment définir des mesures et partager des bonnes pratiques afin de soutenir la formation des micro, petites et moyennes entreprises ainsi que des citoyens (en particulier des enfants, des handicapés et des personnes âgées) aux compétences numériques et d'améliorer les modèles d'apprentissage en ligne et les plateformes éducatives (en mettant particulièrement l'accent sur les outils qui suscitent l'intérêt des filles à un âge précoce).

À l'école, les compétences numériques et la programmation doivent être enseignées à tous les enfants et intégrées dans les programmes scolaires nationaux. Ces compétences permettront aux enfants d'être créatifs et d'être prêts à affronter notre société numérique. De plus – élément crucial –, elles les aideront à se protéger.

Afin de favoriser l'accès aux compétences numériques, nous souhaitons que tout un chacun bénéficie sans entrave d'un accès libre à des médias numériques d'éducation. Les ressources éducatives libres et la poursuite du développement de l'apprentissage en ligne et de matériels didactiques numériques sous licences libres pourraient contribuer de manière décisive à l'égalité des chances dans l'éducation. Cette volonté est également fermement soutenue par le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport – Erasmus +.

De plus, toutes les générations devraient être en mesure de profiter des possibilités du monde numérique en toute indépendance, avec un regard critique et de manière responsable, et de se protéger des abus ou des risques qui y sont associés. Il convient d'informer les citoyens de l'Union de leurs droits numériques. Les formations spécialisées et la formation continue sont devenues essentielles en raison de la plus grande rapidité des cycles d'innovation dans le secteur numérique. La cyberintimidation, la fraude, le pédopiégeage, l'incitation à la haine, les crimes de haines et le harcèlement constituent des menaces croissantes pesant sur les citoyens vulnérables au sein de la communauté numérique et font de l'internet un espace de moins en moins sûr.

Les plateformes de communication en ligne et les acteurs de l'internet dans leur ensemble devraient être encouragés dans tout futur cadre politique à s'attaquer à ces questions et à répondre aux critiques légitimes formulées à l'égard des comportements en ligne qui relèvent de la menace, de l'intimidation et du harcèlement.

Enfin, à l'échelle mondiale, la numérisation constitue un outil qui pourrait aider les pays en développement à sortir de la pauvreté. Le groupe S&D appelle de ses vœux un objectif relatif au développement de la culture numérique.

Le groupe S&D invite la Commission et les États membres:

- à favoriser l'accès des micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que des citoyens, des personnes âgées et des personnes handicapées aux services numériques au-delà des frontières;
- à développer des formations informatiques en ligne adaptées aux filles et aux garçons;
- à inscrire les compétences numériques dans les programmes scolaires dès l'école primaire;
- à promouvoir les filières STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) dans l'éducation supérieure;
- à garantir un accès libre aux outils d'éducation numérique et aux outils informatiques;
- à coopérer avec les entreprises du secteur numérique pour prévenir la cyberintimidation et promouvoir une "bonne conduite en ligne";
- à promouvoir des objectifs de développement de la culture numérique à l'échelle mondiale;
- à garantir la protection en ligne des personnes vulnérables les enfants doivent notamment être prioritaires, tout particulièrement en ce qui concerne les abus en ligne. Un internet libre et gratuit pour tous ne signifie pas un internet

sans règles. Nous préconisons également un financement accru de ce volet des travaux numériques et une analyse plus approfondie de l'incidence culturelle et sociale d'une société numérique sur nos citoyens.

4. Rendre la législation de l'Union numérique, fiable, équitable et responsable

L'Europe peut apporter de la valeur ajoutée en veillant à ce que la numérisation et l'internet puissent se développer dans un espace où l'internet est ouvert et sûr pour les citoyens et où les entreprises et les PME peuvent utiliser l'internet pour créer, innover, communiquer et commercer et où elles peuvent exercer leurs activités tout aussi efficacement, voire plus, dans l'économie numérique que dans le monde physique.

4.1 Création d'une Union numérique fiable

Il est essentiel de gagner la confiance des citoyens, des consommateurs et des entreprises dans les solutions numériques. La stratégie numérique de l'Union doit mettre en balance l'innovation informatique avec la nécessité de protéger la vie privée et les données à caractère personnel des citoyens. Nous souhaitons œuvrer avec les États membres pour boucler les négociations sur le train de mesures sur la protection des données pour qu'un accord final comprenant des normes de protection élevées soit conclu rapidement. Toutes les nouvelles technologies numériques qui recueillent, stockent et utilisent des mégadonnées (y compris le développement d'algorithmes) doivent respecter la vie privée.

La sécurité des communications et des réseaux électroniques est fondamentale si l'on souhaite que les citoyens et les entreprises, notamment les PME, fassent pleinement confiance à cette technologie. Davantage de coordination et de coopération opérationnelle dans l'Union (et l'adoption rapide de la directive sur la cybersécurité) et la primauté industrielle de l'Europe sont également nécessaires pour prévenir et

contrer les cyberattaques qui se multiplient et garantir des niveaux de sécurité homogènes sur l'ensemble du territoire européen.

Le groupe S&D invite la Commission et les États membres:

- à adopter le train de mesures sur la protection des données, qui doit prévoir un degré élevé de protection des citoyens;
- à garantir que l'utilisation des technologies numériques qui permettent de recueillir, de stocker et d'utiliser des mégadonnées (y compris le développement d'algorithmes) respecte la vie privée;
- à instaurer la confiance en garantissant la sécurité des communications et des technologies des réseaux, notamment pour les PME et les microentreprises;
- à adopter la directive sur la sécurité des réseaux et de l'information (cybersécurité) afin d'assurer une meilleure coopération en vue de prévenir et de contrer les cyberattaques intempestives.

4.2 Accès à un internet abordable et ouvert

Notre groupe souhaite qu'un réseau de communication électronique fournisse des services équitables, accessibles (y compris de manière transfrontalière), abordables, connectés et coordonnés aux entreprises et aux consommateurs. Le cadre réglementaire régissant les communications électroniques doit être mis à jour afin de tenir compte de l'innovation numérique, de l'évolution des besoins numériques des consommateurs et de la concurrence transfrontalière, d'actualiser la protection des consommateurs et de pourvoir aux besoins numériques de l'Europe.

Le groupe S&D invite la Commission et les États membres:

- à mettre fin aux frais d'itinérance de détail au sein de l'Union, y compris pour les données;
- à assurer la sécurité juridique en faveur d'une véritable neutralité du net. L'ensemble du trafic internet doit bénéficier d'une égalité de traitement, sans discrimination, limitation ni ingérence, indépendamment de l'expéditeur, du destinataire, du type, du contenu, de l'appareil, du service ou de l'application. La gestion du trafic ne devrait être permise que dans des circonstances exceptionnelles et dans des limites clairement définies par la législation;
- à renforcer la protection des consommateurs (y compris la fourniture d'un service universel) qui doit être intégrée dans les règles régissant les télécommunications électroniques;
- à garantir une meilleure coordination européenne de la politique du spectre.

4.3 Un marché unique numérique plus équitable pour les consommateurs et les citoyens

Les règles de la consommation et les droits fondamentaux relatifs à la vente en ligne de biens et de services doivent être promus, respectés et défendus. Il convient de créer un environnement numérique équitable et transparent. Il est primordial de lutter contre la discrimination géographique des consommateurs et l'hétérogénéité des conditions d'accès en fonction de la nationalité ou du lieu de résidence des acquéreurs des biens et des services au sein du marché unique numérique.



Le groupe S&D invite la Commission:

- à envisager de réexaminer la directive sur le commerce électronique et son incidence sur la protection des consommateurs et à garantir un environnement numérique plus équitable et propice à l'innovation;
- à envisager de créer un label de confiance pour le commerce électronique, de mettre à jour la directive d'exécution et de surveiller de près le fonctionnement de la directive sur les droits des consommateurs dans l'économie numérique, appliquée depuis peu;
- à consolider les règles sur les témoins de connexion afin de donner aux consommateurs de véritables informations sur les risques éventuels, de sorte qu'ils puissent donner leur consentement éclairé;
- à établir un système d'étiquetage à l'échelle européenne permettant d'informer les consommateurs sur les caractéristiques du récepteur des téléphones portables;
- à veiller à ce que la directive relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation soit appliquée correctement par les États membres, en tenant compte de la diversité linguistique, et à mettre en place au plus vite la plateforme de règlement en ligne des litiges;
- à proposer des services de livraison en ligne axés sur des solutions innovantes et interopérables en faveur d'un marché de la livraison véritablement européen et à garantir un calcul plus transparent des frais de livraison dans le cadre des achats en ligne;
- à faire respecter les règles de concurrence de l'Union afin de prévenir la concentration excessive du marché et les abus de position dominante et de surveiller la concurrence concernant les offres de contenus et de services groupés, et, le cas échéant, à envisager d'instaurer un cadre législatif pour séparer les moteurs de recherche des autres services commerciaux.

4.4 Le monde en ligne doit respecter les règles du monde hors ligne

L'Union a besoin d'un cadre réglementaire qui favorise un environnement compétitif équitable, ouvert et transparent pour tous les acteurs économiques en Europe.

Le groupe S&D invite la Commission et les États membres:

- à revoir les pratiques commerciales des plateformes de l'"économie du partage" et à envisager l'adoption d'un cadre régissant l'activité des plateformes de l'économie numérique;
- à exiger l'application et le respect de la législation en vigueur dans des domaines tels que le droit du travail, la santé et la sécurité, la protection des données et la protection des consommateurs;
- à reconnaître que les "fournisseurs OTT" devraient être soumis aux mêmes règles lorsqu'il est question de contenus, d'accès, de protection de la vie privée ou des données et lorsqu'ils fournissent des services de télécommunication comparables à ceux relevant des cadres sur les communications électroniques;
- à veiller à l'application d'une politique fiscale coordonnée, équitable et durable à l'économie numérique;
- à aligner les taux d'imposition des contenus numériques sur ceux des biens physiques similaires (livres électroniques par exemple).

4.5 Adaptation du cadre juridique au monde numérique

Le secteur européen de la culture et de la création joue un rôle essentiel dans la promotion de la diversité culturelle et constitue un facteur majeur de croissance et de création d'emplois. Il contribue de manière non négligeable à la reprise économique dans l'Union. Le groupe S&D fera campagne pour qu'un juste équilibre soit trouvé entre les auteurs, les artistes, les producteurs, les distributeurs (en ligne et hors ligne)

et les utilisateurs en ce qui concerne la tension entre l'accès/la diffusion et la protection des contenus créatifs en ligne.

Si les règles de l'Union en matière de droit d'auteur sont essentielles à la promotion de la créativité et de l'innovation, elles régissent également l'accès aux connaissances et aux informations que renferment les contenus protégés. La numérisation a donné accès à des contenus protégés sans rémunération appropriée et notre groupe estime que toute nouvelle proposition doit dûment reconnaître le rôle central que joue le droit d'auteur dans la promotion de la diversité culturelle, la garantie d'une rémunération équitable et l'encouragement des investissements dans les secteurs créatifs.

De plus, le blocage géographique en soi entrave l'économie numérique et, plus grave encore, il incite les consommateurs de l'Union à utiliser des outils de contournement qui peuvent les faire basculer dans l'illégalité. Parallèlement, l'exclusivité et la territorialité constituent un volet fondamental de la politique culturelle de chaque État membre, car elle permet une rémunération équitable des titulaires des droits.

Le groupe S&D invite la Commission:

- à réviser la législation européenne en matière de droit d'auteur au niveau de l'Union afin de garantir qu'elle favorise l'accès du public aux biens culturels, tout en instaurant des solutions équilibrées pour garantir les droits des auteurs, l'accès des utilisateurs et une rémunération équitable, et pour promouvoir les investissements dans le secteur de la culture;
- à garantir que les travailleurs créatifs et les artistes conservent leur propriété intellectuelle malgré la marchandisation croissante de l'art et de la culture;
- à revoir les pratiques commerciales des entreprises qui profitent de positions dominantes pour diffuser des contenus sans rémunérer correctement les auteurs;
- à remédier de manière équitable au problème du blocage géographique, pratique commerciale qui empêche l'accès dans un autre État membre à des



contenus ou à des informations payants. Le blocage géographique en soi entrave l'économie numérique et, plus grave encore, il incite les consommateurs de l'Union à utiliser des outils de contournement qui peuvent les faire basculer dans l'illégalité.

4.6 Promotion de politiques numériques mondiales durables et inclusives

L'internet est par définition mondial et peut bénéficier à tous les citoyens. La numérisation est un outil qui pourrait aider les pays en développement à sortir de la pauvreté. L'Union européenne doit veiller à ce que ses politiques internes aient également prise sur les acteurs et partenaires mondiaux. Les normes constituent également une question stratégique sur le plan de la concurrence mondiale.

La Commission et les États membres devraient:

- promouvoir à tous les niveaux un modèle moins exclusif, ouvert et transparent de gouvernance de l'internet mondial qui soit pluripartite et responsable, et le renforcer. Le système de l'ICANN doit être plus responsable et transparent et veiller à fonctionner en faveur de l'intérêt public mondial, sans être influencé par des intérêts privés ou nationaux;
- développer une stratégie coordonnée de promotion des normes européennes dans les comités de normalisation internationaux;
- garantir l'inscription d'un accès abordable aux infrastructures de haut débit et à l'internet ouvert, ainsi que de l'apprentissage des compétences numériques dans les objectifs du Millénaire pour le développement durable des Nations unies.

CONCLUSION

La numérisation donnera naissance à de nouvelles possibilités et à de nouveaux enjeux pour les citoyens européens, sous la forme de nouvelles compétences, d'emplois et de croissance économique, et pourrait contribuer à la reprise tant attendue de l'économie de l'Union, améliorer la compétitivité interne et externe de l'Union, et faire en sorte que la révolution numérique favorise la cohésion et l'inclusion sociales. En leur qualité de décideurs politiques, les membres de notre groupe reconnaissent cette réalité et lutteront pour que la numérisation soit un outil propre à renforcer nos valeurs et nos priorités politiques.

Le groupe S&D invite la Commission et les États membres à inclure les points suivants dans les propositions législatives et financières à venir afin de garantir l'achèvement de l'Union numérique:

- 1. soutenir l'adaptation de la base industrielle et novatrice en mutation de l'Union;
- 2. investir dans les infrastructures numériques, l'administration en ligne et les compétences numériques;
- s'engager à créer des emplois pour tous, en s'appuyant sur les règles en vigueur en matière de politique sociale et d'emploi afin de s'adapter aux nouvelles manières de travailler et de promouvoir le financement de la formation et la requalification;
- 4. rendre la législation de l'Union numérique, fiable, équitable et responsable en adoptant le règlement sur la protection des données;
- susciter la confiance en faisant en sorte que les citoyens soient protégés en ligne et que les communications électroniques et les technologies des réseaux soient sûres, notamment pour les PME et les microentreprises;



- 6. réviser la législation européenne sur le droit d'auteur au niveau de l'Union afin de garantir qu'elle favorisera l'accès du public aux biens culturels, tout en instaurant des solutions équilibrées pour garantir les droits des auteurs, l'accès des utilisateurs et une rémunération équitable, et pour promouvoir les investissements dans le secteur de la culture;
- 7. trouver une solution équitable à l'échelle de l'Union concernant le blocage géographique;
- 8. proposer une concurrence équitable et un cadre favorable aux consommateurs à toutes les entreprises qui opèrent sur le marché numérique européen;
- 9. mettre en place une connectivité abordable et accessible à tous dans l'ensemble de l'Union;
- 10. garantir une politique fiscale coordonnée, équitable et durable pour l'économie numérique.